

Vente à la mairie - délai de paiement de 6 mois - est-ce abusif ?

Par **kernevest56**, le 14/07/2015 à 20:02

Bonjour,

Cela fait presque 3 mois que j'ai signé l'acte de vente du bien de ma mère décédée à la ville pour une somme symbolique.

Le notaire ne m'a pas toujours versé le montant de la vente prétextant qu'il fallait attendre la publication au service de la publicité foncière soit 6 mois.

La mairie va abattre cette maison pour monter un projet immobilier et je ne serais toujours pas payé !

Je trouve cela d'autant plus injuste et aberrant que j'ai une petite pension de réversion et que d'autre mairie paye dans le mois courant.

Quelle est la procédure exacte ? Dois-je vraiment me fier à ce notaire ?

Merci pour votre aide

Kernevest56